



Comment les Canadiens fortunés utilisent l'assurance vie

Bibliothèque d'articles éducatifs

L'assurance est une catégorie d'actif qui n'est pas corrélée avec le marché

Pour les familles fortunées qui souhaitent transmettre un legs, l'assurance vie peut procurer une tranquillité d'esprit à nulle autre pareille pour protéger et faire fructifier leur patrimoine au fil des générations. Les gains en capital non réalisés au décès peuvent non seulement entraîner une charge fiscale, mais aussi la vente des biens familiaux à un moment inopportun. Même si elles sont liquides, les actions et les obligations fluctuent. N'étant pas à l'abri de la volatilité et du risque du marché, un portefeuille de placements diversifié qui inclut une part d'assurance vie peut offrir une protection contre ces facteurs de risque. Contrairement à de nombreuses autres catégories de placement, les prestations d'assurance vie sont garanties. Comme une obligation, les dépôts de primes procurent le capital de placement exigé en échange d'une prestation garantie minimale payée à l'échéance.

Voici un exemple de police d'assurance vie permanente de 1 million \$ pour un couple âgé de 60 ans. Les deux sont des non-fumeurs qui versent des primes annuelles de 13 600 \$ pour une garantie de base pour soins médicaux.

Année	Taux de rendement interne après impôt
20	12 %
25	8 %
30	6 %
35	4 %

Surmonter les défis de la propriété d'entreprise

Quel que soit la taille ou le type, la propriété d'entreprise offre à la fois une abondance de possibilités mais aussi de défis uniques. C'est pourquoi il est essentiel de choisir le bon conseiller qui peut efficacement gérer les nombreuses facettes de votre patrimoine en tant qu'entrepreneur. Patrimoine Richardson fournit à tous les types de propriétaires d'entreprises, y compris les entreprises familiales traditionnelles, des conseils stratégiques et du soutien pour leur entreprise, y compris des stratégies de patrimoine fiscalement avantageuses, de planification de la relève ou de la vente.



Réduisez vos impôts de votre vivant

L'exonération fiscale associée à l'assurance vie permet à une personne d'investir dans une police permanente dûment structurée. Dans la plupart des provinces, le taux d'imposition le plus élevé des particuliers et des sociétés sur les revenus de placement est supérieur à 50 %. En investissant dans une police d'assurance vie permanente, vous pouvez mettre à l'abri de l'impôt une plus grande partie de votre portefeuille de placements individuel ou d'entreprise. De plus, les dépôts de primes peuvent créer une valeur en espèces qui fructifie avec le temps, en investissant dans des fonds communs de placement, des CPG et des FNB ou en participant aux résultats par le biais des participations aux excédents. Même si les placements fructifient en franchise d'impôt, tant qu'ils sont maintenus dans la police, l'ARC ne limite pas leur montant. Comme le produit de l'assurance est libre d'impôt, chaque type de placement devrait produire les rendements avant impôt suivants, en supposant le taux d'imposition marginal le plus élevé et en excluant les frais de placement.

Taux de rendement avant impôt équivalents à une police d'assurance vie

Assurance vie	Compte non enregistré		
	Intérêts	Dividendes déterminés	Gains en capital
4 %	8,60 %	6,59 %	5,46 %

Selon les taux d'imposition marginaux les plus élevés en Ontario.

Transférez votre patrimoine à la prochaine génération en franchise d'impôt

Pour les propriétaires d'une entreprise privée, l'assurance vie offre un moyen unique de transférer le patrimoine accumulé dans une entreprise aux actionnaires survivants en franchise d'impôt. En général, le revenu payé aux actionnaires d'une

société privée est imposable, et l'épargne de beaucoup de propriétaires d'entreprise peut se retrouver « coincée » dans l'entreprise par l'impôt. Cette épargne peut aussi occasionner des charges fiscales supplémentaires au décès des actionnaires, toutefois l'assurance vie permet le transfert libre d'impôt de l'épargne des entreprises à la prochaine génération ou aux actionnaires existants.

Conclusion

L'assurance vie demeure l'une des principales stratégies utilisées par de nombreuses familles canadiennes fortunées pour créer, préserver et transférer leur patrimoine. Les nombreuses caractéristiques uniques de l'assurance vie en font une catégorie d'actif différente de toutes les autres. Si vous avez des besoins qui sortent de l'ordinaire, voyez comment l'assurance peut faire partie de votre portefeuille de placements global et de votre solution de planification fiscale. Parlez à votre conseiller de Patrimoine Richardson pour en savoir plus. 

Planification fiscale et successorale

En tant qu'investisseur individuel ou propriétaire d'entreprise, vous avez des objectifs et des priorités bien particuliers qui doivent être pris en considération. Chez Patrimoine Richardson, votre conseiller en placement collabore avec notre équipe interne de spécialistes de la planification fiscale et successorale pour vous offrir des solutions de gestion de patrimoine sur mesure conçues pour répondre à vos besoins en matière de fiscalité, de succession, d'assurance, de philanthropie et de planification de la relève.

Notre approche. Notre savoir-faire. Notre expérience.
Notre différence.

Les produits et services d'assurance, y compris l'assurance vie, les fonds distincts et l'assurance accident et maladie, vous sont offerts par l'entremise de Services d'assurance du Patrimoine Richardson Limitée (« SAPRL »). SAPRL est autorisée à agir en tant qu'agence d'assurance-vie dans diverses juridictions au Canada, notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Les produits d'assurance ne sont pas couverts par le Fonds canadien de protection des épargnants. Patrimoine Richardson Limitée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Patrimoine Richardson est une marque de commerce de James Richardson & Sons Limited, utilisée sous licence.